> Crédit d'impôt famille (CIF) : Code du travail : articles L7233-4 à L7233-9

Les dispositions de l'article L. 7233-4 s'appliquent également au chef d'entreprise ou, si l'entreprise est une personne morale, à son président, son directeur général, son ou ses directeurs généraux délégués, ses gérants ou des membres de son directoire, dès lors que l'aide financière leur est versée aux mêmes fins et peut bénéficier à l'ensemble des salariés de l'entreprise selon les mêmes règles d'attribution.

■ Legif. ■ Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel Jp.Admin. Juricaf

L'aide financière de l'entreprise n'entre pas dans le cadre des activités sociales et culturelles du comité social et économique mentionnées à l'article L. 2323-83 et ne constitue pas une dépense sociale au sens de l'article L. 2323-86.

7733-7 LOI n°2016-1917 du 29 décembre 2016 - art. 82 (V) - Conseil Constit. 2016-744 DC

■ Legif. Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel Jp.Admin. Juricaf

L'aide financière est exonérée d'impôt sur le revenu pour les bénéficiaires.

Elle n'est pas prise en compte dans le montant des dépenses à retenir pour l'assiette du crédit d'impôt mentionné à l'article 199 sexdecies du code général des impôts.

L'aide financière de l'entreprise bénéficie des dispositions du f du I de l'article 244 quater F du même code.

L'aide financière peut être gérée par le comité social et économique ou l'entreprise ou, conjointement, par le comité social et économique et l'entreprise.

La gestion de l'aide financière de l'entreprise fait l'objet d'une consultation préalable du comité social et économique en cas de gestion conjointe et d'une procédure d'évaluation associant le comité social et économique.

■ Legif. ■ Plan

Jp.C.Cass.

Jp.Appel

Jp.Admin.

Juricaf

Un décret précise les conditions d'application des articles L. 7233-4 et L. 7233-5.

service-public.fr

p. 1059 Code du travail

> Peut-on recevoir une aide de l'employeur pour payer un service à la personne ? : Objet et bénéficiaires de l'aide (article L7233-4), régime fiscal (article L7233-7)